

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 481

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 25

I. – À l’alinéa 32, substituer aux mots :

« de l’entrée en vigueur »

les mots :

« du lendemain de la publication ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 33 et 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.